Compte rendu
Réunion d'échange sur l'offre de soins en Presqu'île
16 novembre 2021

Invitation adressée à :

Professionnels de santé (médecins, infirmiers), la directrice de l'EHPAD de Camaret-sur-mer, la directrice du centre hospitalier de Crozon, élus (maires et élus de la commission santé de la CCPCAM et de la commission santé de la maire de Camaret-sur-mer), conseil de l'ordre des médecins, ARS, faculté de médecine

Personnes excusées : la directrice de la faculté de médecine, la directrice du centre hospitalier de Crozon.

1/ Introduction et enjeux

L'enjeu principal de la Presqu'île de Crozon est de maintenir sur le territoire une offre de soins répondant aux besoins des habitants. Cet enjeu arrive dans un contexte médical général tendu. Aujourd'hui, il n'y a plus de territoire en situation favorable et d'ici 2028 le nombre de médecin va continuer à diminuer.

On observe sur la communauté de communes et particulièrement la Presqu'île de Crozon une offre de soins variable. Certains secteurs sont actuellement en tension, d'autres vont connaître dans les années à venir des départs en retraite et nous savons qu'il existe des difficultés d'offres pour certaines spécialités.
Le devenir de la santé est la principale préoccupation des habitants de la presqu'île.

Au vu de ce constat, il est important d'avoir une vision globale de la santé sur notre territoire et d'œuvrer ensemble afin de trouver des solutions à court et moyen terme.
Des réunions ont déjà eu lieu à Camaret-sur-mer et à Crozon. Mais pour répondre à cet enjeu il semblait également important de réaliser une réunion avec l'ensemble des élus et professionnels de la Presqu'île de Crozon.

2/ Les besoins de santé actuels et à venir de la population

Situation de Camaret-sur-mer

Aujourd'hui, Camaret-sur-mer et Roscanvel ont une offre ne répondant pas aux besoins de la population, et la situation va s'aggraver à la fin de l'année avec un nouveau départ en retraite. En deux ans, Camaret-sur-mer a perdu deux médecins et un dentiste. Une trentaine de patients de l'EHPAD de Camaret-sur-mer se retrouvera en janvier sans médecin. Les infirmièrs de Camaret sont obligés d'appeler le 15 et les cabinets alentours. Malgré une campagne de recherche depuis un an et des échanges avec les professionnels de santé de la commune, aucune nouvelle installation n'est à l'ordre du jour.

Situation de Crozon

Des départs à la retraite sont à prévoir dans les années à venir, les professionnels de santé sont néanmoins moins inquiets pour la commune de Crozon car il y a eu ces dernières années l'installation de jeunes médecins et une intégration de ceux-ci dans les cabinets actuels. De plus, ils ne rencontrent pas de difficultés à trouver des remplaçants.

Situation à l'est de la Presqu'île

Le côté Est de la Presqu'île connaît une offre médicale plus sereine avec des jeunes professionnels.

La saisonnalité

La particularité touristique du territoire accentue la tension sur les professionnels de santé en période estivale. Comment répondre médicalement à l'accroissement de la population ?

La tension dans une commune se répercute dans les autres communes

Lorsqu'une commune connaît une offre de soins insuffisante par rapport aux besoins de la population, les habitants se dirigent vers les professionnels des autres communes, engendrant également une situation de tension dans les communes limitrophes. Ainsi la situation de Camaret-sur-mer inquiète les professionnels de Crozon et Lanvéoc qui ne voient pas comment ils pourront répondre à la demande.
Les professionnels du territoire, soucieux du bien-être de la population craignent de ne pas pouvoir faire face et de laisser les patients sans réponse.

Manque de médecin coordinateur dans les établissements collectifs

L'EHPAD de Camaret-sur-mer est également en recherche d'un médecin coordinateur pour un 20% équivalent temps plein qui devrait passer à 50%. Ils se sont associés avec la mairie de Camaret-sur-mer dans la campagne de communication, ont cherché des mutualisations avec le centre hospitalier de Crozon et avec d'autres EHPAD sans résultat concluants.

3/ Quels leviers pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels ?

Avant d'aborder les pistes d'action envisagées durant la réunion, la question qui se pose est : Comment attirer des professionnels à s'installer et à venir sur l'ensemble du territoire ?
L'attractivité du territoire semble un enjeu important. Celle-ci dépend principalement de l'accueil et l'intégration du nouveau professionnel dans la dynamique de travail déjà existante entre les professionnels de santé. Les jeunes médecins présents ont pu témoigner de l'importance de s'inscrire dans un travail partenarial et pluri-professionnels, de pouvoir exercer auprès d'une population de tout âge afin de ne pas perdre en compétence, de pouvoir être accueillis dans des locaux professionnels. Aujourd'hui, il y a moins l'envie d'être propriétaire au démarrage de son activité.
Le problème du logement privé et de la vie familiale a également été abordé.

Les leviers évoqués

- **Accueil de stagiaire**

Depuis une quinzaine d'année, les médecins de Camaret-sur-mer accueillent des stagiaires, le docteur Hau, médecin de Camaret est elle-même formatrice. De plus, deux logements sont disponibles pour accueillir les internes. Ce n'est pas pour autant que les stagiaires choisissent ensuite de s'installer sur la Presqu'île, Diane Griffo est la dernière stagiaire à s'être installée en Presqu'île.

- **Les contrats d'assistant ou d'adjoint**

Le conseil de l'ordre des médecins a la possibilité de faciliter la mise en place de contrats d'assistant et d'adjoint. Ceci permet aux jeunes professionnels de prendre le temps de connaître le terrain. C'est une première étape avant de choisir de s'engager à s'installer de manière pérenne.
Il n'y a pas obligation pour l'assistant d'exercer dans la même commune que le médecin. Ce qui élargit les possibilités de partenariat.

- **Prolongation des remplaçants.**

Il est possible d'avoir un accord permettant au remplaçant de rester plus longtemps s'il existe un déficit sur le canton.

- **Coopération entre professionnels de communes différentes**

Un professionnel, qui s'installe, peut à l'heure actuelle travailler sur des sites différents mais en collaboration avec d'autres professionnels.
Une jeune médecin a choisi de travailler avec les médecins de Telgruc (secrétariat et logiciel partagé…) en ayant son cabinet sur la commune d'Argol.

La commune de Roscanvel est prête à soutenir la mise en place d'un projet de soin partagé, elle avait notamment sollicité l'ARS en 2020 à ce sujet. L'ARS n'a hélas pas été dans la capacité de répondre à cette sollicitation, devant gérer la crise sanitaire.

- **SOS médecin**

La commune de Châteaulin qui s'est retrouvée dans la même situation que Camaret-sur-mer a trouvé une solution transitoire en faisant appel à SOS médecin. C'est une solution qui peut être envisagée mais pour laquelle les conditions sont moins bien réunies. Effectivement, lors du démarrage de la crise sanitaire SOS médecin faisait face une diminution de leur activité. Aujourd'hui, leur activité a repris normalement.

- **Les aides à l'installation**

Le territoire n'est pas une zone prioritaire et les professionnels ne peuvent donc pas bénéficier de l'aide à l'installation. Le zonage répond à des critères précis définis par le ministère de la santé qui ne prennent pas en compte l'éloignement aux services d'urgence, ni au taux d'ALD (affection longue durée) du territoire.

En revanche, il peut y avoir des aides régionales pour pallier à ce système.

Néanmoins, il n'est pas certain que d'être identifié zone prioritaire permet d'attirer les médecins. Le centre Bretagne est zone prioritaire depuis 15 ans pour autant elle rencontre toujours la même situation de tension.

- **Favoriser la mutualisation entre les EHPAD du territoire**

Cette mutualisation n'est pas si facile à mettre en place car les deux établissements n'ont pas le même statut. Néanmoins la mise en place d'un logiciel permettant au médecin de consulter les dossiers des patients à distance est évoquée. Effectivement celui de l'EHPAD de Camaret ne le permet pas aujourd'hui contrairement au centre hospitalier de Crozon.

- **Revaloriser l'image de la commune de Camaret-sur-mer**

Camaret a autant d'atouts que les autres communes du territoire, il faut revaloriser son image. Il semble important de clarifier le projet médical car il semble flou pour les personnes extérieures.
Le docteur Hau envisage la suite dans une dynamique pluri-disciplinaire et de collaboration.

4/ Les projets immobiliers

Deux projets immobiliers sont actuellement étudiés sur Camaret-sur-mer

- **Le rénovation du cabinet médical actuel**

Atout du projet : proximité d'une équipe pluridisciplinaire, cabinet actuel du docteur Hau.
Contraintes du projet : local privé et coût, nécessite le rachat par la mairie à hauteur de 250 000 euros plus les travaux de rénovation.

- **L'installation d'un cabinet médical dans un local municipal situé sur le port**

Atout du projet : local disponible de suite pouvant accueillir trois professionnels
Contraintes du projet : l'accès du cabinet, peu de places de stationnement, accès perturbé en période estivale.
→ Ce local est envisagé par la mairie comme un lieu transitoire. La mairie n'écarte pas la possibilité de construire du neuf dans un second temps.

5/ Conclusion

La réunion d'échange a permis de réunir l'ensemble des acteurs du territoire, d'écouter, d'évoquer des pistes d'actions. Une prochaine étape évoqué lors de la réunion est de mettre en place un comité restreint afin de travailler concrètement sur la manière dont les leviers énoncés peuvent être actionnés dans un délai court car nous sommes à 6 semaines du départ en retraite du médecin de Camaret.